

PROGRAMME NATIONAL DE SPORT SÉCURITAIRE

MÉTHODES DE SIGNALLEMENT



Les procédures nationales de sport sécuritaire sont conçues pour :



PROMOUVOIR

et maintenir un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux.



PRÉVENIR

toute inconduite, toute blessure et tout différend général.



FOURNIR

des procédures de signalement et de règlement pour les inconduites, les blessures et les différends généraux.



QU'EST-CE QU'UN DIFFÉREND GÉNÉRAL?

Un désaccord entre des parties auxquelles s'applique le Programme national de sport sécuritaire :

- lorsqu'une question de gouvernance ou de contrat a une importante incidence négative sur l'environnement de patinage de Patinage Canada;
- lorsqu'une personne a commis une infraction grave aux règles, règlements ou politiques d'adhésion de Patinage Canada.



QU'EST-CE QUE L'INCONDUITE?

Actes ou comportements susceptibles de causer des préjudices physiques ou psychologiques, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants :

- abus (physique, psychologique et sexuel);
- négligence;
- intimidation;
- harcèlement;
- discrimination;



QU'EST-CE QU'UNE BLESSURE?

Blessures corporelles subies directement à la suite d'un accident imprévu et involontaire, durant la participation ou l'aller-retour à une activité sanctionnée par Patinage Canada.

SIGNALEMENT

- Les plaintes doivent être déposées par écrit au club ou à l'école de patinage de Patinage Canada, comme première étape de la résolution.
- Un différend général peut être acheminé à Patinage Canada comme dernier appel ou si une section est impliquée dans le différend.

l'organigramme de différends généraux.

SIGNALEMENT

- Dans le but de maintenir la transparence, la sécurité et la confidentialité, toutes les plaintes d'inconduite doivent être signalées à Skate-Safe.ca, le tiers indépendant de Patinage Canada, comme suit :
1-833-723-3758
Déposer un rapport

l'organigramme de signalement d'inconduites.

SIGNALEMENT

- Les incidents de blessures doivent être signalés par un entraîneur, un club, une école de patinage ou une section, à l'aide du formulaire de rapport d'incident en ligne, sur le site Web :
skatecanada.ca/safe-sport

l'organigramme de signalement d'incidents de blessures.

SIGNALEMENT ET RÈGLEMENT

Tous les membres de la communauté du patinage doivent se conformer au Programme national de sport sécuritaire de Patinage Canada, ainsi qu'aux politiques et procédures connexes. Nous vous incitons fortement à toujours signaler les différends généraux, les blessures et les infractions actuelles ou soupçonnées d'inconduite.



Pour lire les politiques et les procédures nationales de sport sécuritaire, veuillez visiter skatecanada.ca/safe-sport